

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2021-216 bis

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LYON 2

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1^{er} février 2019 ;*

Arrête :

ARTICLE 1

Dans le cadre du forum des associations (étudiantes et partenaires conventionnelles), les associations suivantes sont autorisées à vendre des adhésions et à tenir un stand sur le domaine public dont l'Université Lumière est affectataire :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| ○ VRAC | ○ ESSENTIEL | ○ ZUP DE CO |
| ○ KINOKS | ○ LES ELEPHANTS ROUGES | ○ TOUT EST EN REGLES |
| ○ ON THE GREEN ROAD | ○ CEELSPS | ○ ASAL |
| ○ LES METISSEURS DE MOTS | ○ ACT'UEL | ○ DEBATTRE EN LUMIERE |
| ○ UNEF | ○ AS LYON 2 | ○ BDE SCIENCE PO DROIT |
| ○ AFEV | ○ UNIVERT LUMIERE | ○ CMUL |
| ○ A CONTRE COURANT | ○ TUL | |
| ○ LE COQUELICOT REVUE | ○ BDE SEG | |

ARTICLE 2

Les organismes cités à l'article 1 doivent se conformer au règlement intérieur de l'Université et aux instructions des personnels en charge de la sécurité des locaux et des installations.

Ils s'engagent à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » à jour avant le début de l'occupation temporaire.

Les stands attribués par l'Université devront être rendus par les organismes occupants propres et en bon état.

ARTICLE 3

Le lieu d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est situé dans la Cour intérieure, à proximité de la Cafet'U, sur le campus des Berges du Rhône pour la journée du 7 octobre 2021 de 11h à 15h.

ARTICLE 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lyon, le 28 SEP. 2021
La Présidente de l'Université Lyon 2,
Nathalie DOMPNIER


Pour la Présidente
Par déléguation
La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL